



CRITERIUM U13 – FOOT A 11 « CLAUDE LACHICHE »

Article 1 - Titre et Challenge

Le District du Val de Marne de Football organise sur son territoire une épreuve intitulée « Critérium U13 Claude LACHICHE » réservée aux clubs libres de son territoire **sur invitation**.

Article 2 - Commission d'Organisation

La Commission du Football à Effectif Réduit et le CDT DAP en collaboration avec la Direction Administrative du District du Val de Marne de Football organisent et administrent ce critérium.

Article 3 – Engagements

Les engagements doivent parvenir au secrétariat du District du Val de Marne de Football avant la date limite fixée par la Commission d'Organisation.

La participation à ce critérium implique des prérequis.

- Les rencontres doivent avoir lieu entre 14 et 18h.
- La participation aux réunions programmées par le District.
- Le terrain doit-être en pelouse naturelle ou synthétique.

Article 4 – Calendrier

Les rencontres se jouent le samedi selon le calendrier établi par le District du Val de Marne de Football. **Le coup d'envoi des rencontres est compris entre 14h00 et 18h00** sur le terrain du club premier nommé, sauf accord écrit des deux clubs.

Les équipes ont la faculté de disputer leur rencontre à une date autre que celle prévue au calendrier (période de régularisation), après accord écrit des 2 clubs et validation par le District du Val de Marne de Football. **Seuls les tours du Festival U13 sont prioritaires sur le Critérium U13 « Claude LACHICHE ».**

Article 5 - Système de l'épreuve

L'épreuve se déroule selon les modalités suivantes :

- Une phase aller (poule de 12)
 - Définition des niveaux :

Début du critérium – après les vacances de la Toussaint.

Les équipes U13 pratiquent du « foot à 11 » selon les règles du « foot à 11.

Les poules sont constituées de 8 à 12 clubs en fonction du nombre de clubs. Toutes les équipes de la poule se rencontrent ». Aucun classement n'est pas publié.



Article 6 – Rappel

Article 160 des règlements généraux de la FFF : Nombre de joueurs « Mutation ».

Le nombre de joueurs titulaires d'une « licence mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de rencontre est limité à quatre dont UN maximum ayant changé de club hors délai au sens de l'article

160 des règlements de la FFF.

Article 7 - Qualifications – Equipes - Participation

Conformément aux R.G de la F.F.F (Article - 141 Vérification des licences) :

1. Pour les joueurs et joueuses des catégories U6 à U13 et U6F à U13 F, le dirigeant doit certifier sur l'honneur l'identité et la qualification des joueurs et joueuses sans licence (cette mention devant figurer sur la feuille de match) et présenter obligatoirement la demande de licence de la saison en cours dûment complétée sans les conditions susvisées ou un certificat médical (original ou photocopie) de non contre-indication à la pratique du football établi au nom de chacun des joueurs concernés, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite. A défaut de présentation de ce certificat médical, ces joueurs et joueuses ne pourront prendre part à la rencontre.

2. **Aucun U12 ne peut jouer.**

Article 8 - Remplacement des joueurs

Conformément à l'article 22 du R.S.G. du District du Val de Marne.

Article 9 – Couleurs

Conformément à l'article 16, alinéa 1 du R.S.G. du District du Val de Marne.

Le club recevant doit prévoir un jeu de chasubles

Article 10 – Ballons

Ballons taille 4.

Article 11 - Port des Protège –Tibias

Conformément à l'article 16, alinéa 3 du R.S.G. du District du Val de Marne.

Article 12 – Lois du jeu

- Celles du foot à 11.
- **Temps de jeu : 2 X 35 minutes**

Rappels :

CRITERIUM U13 – FOOT A 11 « CLAUDE LACHICHE » – DISTRICT DU VAL DE MARNE

Saison 2025 / 2026

Page 2



Arbitrage :

1. Arbitrage central :

- un arbitre présenté par le club recevant
- un dirigeant présenté par le club recevant ou un arbitre présenté par le club visiteur.
- un jeune arbitre présenté par le club recevant.

2. Arbitres assistants

- **Les joueurs remplaçants.**

Passage égalitaire de tous les joueurs au cours de la saison.

Période maximale de 17min par joueur.

En cas d'absence de remplaçants, la touche est effectuée par un jeune ou un adulte volontaire.

NB : la présence d'arbitres assistants licenciés est obligatoire pour chaque rencontre.

Dans tous les cas, la rencontre doit être dirigée par une personne licenciée inscrite sur la FMI.

Article 13 – Forfaits

Une rencontre non jouée en cours de saison (forfait) peut entraîner l'exclusion du club du « Critérium U13 Claude LACHICHE » la saison suivante, sauf cas particulier qui sera étudié par le Comité de Direction du District. Les décisions sont sans appel.

Article 14 - Feuille de Matches

Dans tous les cas est considéré comme club visité le club désigné initialement recevant par la Commission, quel que soit le lieu de la rencontre. **L'utilisation de la FMI est obligatoire** sous peine d'amendes dans le cas où la FMI ne fonctionne pas et uniquement dans ce cas, la feuille de rencontre est fournie par le club recevant qui a l'obligation de faire parvenir cette feuille au secrétariat administratif du District du Val de Marne de Football qui gère le critérium soit par portage avant midi le mardi suivant la rencontre, ou par courrier dans les 24 heures ouvrables qui suivent la rencontre, le cachet de la poste faisant foi.

Le non-respect de ces règles entraîne une amende.

Article 15 - Application des Règlements

La non-application des règlements entraîne l'exclusion du club du critérium la saison suivante, sauf cas particulier qui sera étudié par le Comité de Direction du District. Les cas non prévus dans le présent règlement sont tranchés par la Commission du Football à Effectif Réduit et en dernier ressort par le Comité de Direction du District sauf pour les cas disciplinaires. Les décisions sont sans appel.

Article 16 – Réclamations et évocations

Conformément aux articles 29bis, 30 et 30bis du R.S.G. du District du Val de Marne.

Article 17 – Appels

Conformément à l'article 31 du R.S.G. du District du Val de Marne.





ANNEXE LOIS DU JEU

CATEGORIES - LICENCES	U6	U7	U8	U9	U10	U11	U12	U13
SCOLARITE	OS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	6ème	6ème
EFFECTIFS DE MATCH							Faculté à 8	
SUPPLÉMENT							4 maximum	
NOMBRE MINIMAL DE JOUEURS							7 par équipe	
TABLES							Oui	
MOTIF							Oui	
DECLASSEMENT							3 U11 maximum par équipe avec autorisation médicale	
SOUS-CLASSEMENT							Possibilité U14 F	
DIMENSION DES TERRAINS							1/2 terrain à 11	
ZONE D'ARRÊT DE BUT							Si temps spécifique : 50 à 66m x 60m	
MOISSE-JEU							20m x 13m	
TAILLE DES BUTS							Ligne médiane	
TAILLE DES BALLONS							Des x 2,13m	
TEMPS DE JEU MAXI : HANG-ENTRÉE & AFFILIATION							14	
DURÉE MAX DES RENCONTRES							10 minutes	
ENGAGEMENT							60 minutes	
COUP DE PIED DE BUT							Libre dans la zone interdite à 15m (Métré par la largeur des montants du but et la ligne de réparation) - placement hors des joueurs (Sous 110)	
TOUCHE							A la main	
COULAGE							Au pied	
COUP-FRANCE							Coup-france direct et coup-france indirect	
COUP DE PIED DE RENVOI							Oui	
MISE À DISTANCE DES JOUEURS							Oui	
PRESE DE BALLE À LA MAIN DU GARDIEN SUR PASSÉ EN RETRAITE VOLONTAIRE D'UN PARTISAN							Interdit si on CF indirectement perpendiculairement à la ligne des 15m. Hors autorisation à 15m	
RELANCE GARDIEN DE BUT							Uniquement à la main ou au pied sur ballon posé au sol. Sinon CF indirectement perpendiculairement sur la ligne des 15m.	
TEMPS DE JEU PAR JOUEUR							Non pénalisés	
ARBITRAGE							Temps de jeu égal pour tous	
PAUSE COACHING							2 arrêts - (Assistance joueurs U12 - U13) (supplément de 15 minutes)	
							2 minutes au milieu de chaque période	

ANNEXE LOIS DU JEU